



L'AUTOMOBILE

Les voitures sont de plus en plus nombreuses dans nos régions à partir des années 1950. Le réseau routier est modernisé pour faciliter leur circulation.

- Après la Deuxième Guerre mondiale, le niveau de vie s'améliore et il est plus facile d'emprunter de l'argent pour effectuer de grosses dépenses. Beaucoup de citadins* souhaitent quitter les centres-villes pour habiter la campagne. Ils ont l'envie de circuler librement, en évitant les inconvénients des transports en commun. **Tout cela pousse un grand nombre de personnes à acheter une voiture.**
- L'augmentation du nombre de voitures et la nécessité de se déplacer pour travailler, pour faire ses courses, pour se distraire, demandent **des routes mieux adaptées au trafic**. Le réseau routier est rénové et complété. Les chaussées anciennes sont rectifiées, élargies, repavées, asphaltées ou bétonnées. De nouvelles chaussées sont construites. Pour régler la circulation, un Code de la route est publié et un système de panneaux de signalisation est mis en place. Dès la fin des années 1950, des autoroutes assurent progressivement les liaisons rapides entre les grandes villes et vers les pays voisins.
- **Beaucoup d'inconvénients découlent de la circulation incessante des voitures** : pollution, bruit, pertes de temps dues aux ralentissements et aux bouchons, frais d'entretien du réseau routier, endettement des ménages pour acheter les véhicules, dépenses répétées pour payer le carburant, etc. Mais il y a pire : les nombreux accidents faisant des centaines de victimes chaque année. Certains finissent par se demander s'il n'est pas temps d'abandonner le « tout à l'automobile » et de réapprendre à utiliser les transports en commun.

L'apprentissage du Code de la route

Dans les années 1950, l'augmentation du nombre de voitures et la croissance du trafic routier multiplient les accidents. Lorsqu'ils marchent en rue, les enfants ne sont pas très conscients des dangers. Des séances d'information sont organisées dans les écoles et des brochures sont diffusées pour leur apprendre le Code de la route et les gestes de prudence.

- ▶ Le Code de la Route à l'école primaire, Bruxelles, Via Secura, s.d. [vers 1955].

Vers 1955, Via Secura, Association nationale pour la prévention* des accidents de la route, édite en collaboration avec les compagnies d'assurances*, une brochure illustrée destinée aux élèves de l'enseignement primaire. Ses conseils sont toujours d'actualité.

Textes qui accompagnent les images :

1. « La place du piéton est sur le trottoir ou sur l'accotement. »
2. « Les piétons ne peuvent s'engager sur la chaussée qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans gêner la circulation des conducteurs. »
3. « Lorsqu'on passe devant ou derrière un tramway à l'arrêt, il faut s'arrêter un instant avant de continuer son chemin au-delà du tramway et regarder dans les deux sens afin de s'assurer qu'on peut passer sans danger. »

